



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1450 – COSINUS
Dossier lié n° 2009-1442

Maisons-Alfort, le 25 Février 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de mise à jour du classement
de la préparation phytopharmaceutique
COSINUS, identique à COGITO**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BAYER CROPSCIENCE FRANCE, relatif à la demande de mise à jour du classement de la préparation COSINUS.

Considérant que cette préparation a une autorisation de mise sur le marché, n° 9600173, en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence COGITO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9500107, détenue par SYNGENTA AGRO SAS, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour COSINUS est bien strictement identique à celle déclarée pour COGITO ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2009-1442 du 3 février 2010 relatif à la demande de changement de classification de la préparation COGITO ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour du classement de la préparation COSINUS, présentée par BAYER CROPSCIENCE FRANCE.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : COSINUS, PDPI